

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

 $C - N^{\circ} 3359$

16 décembre 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l	161210	Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l.
AB Funds	161209	16123
ADCR Trading S.à r.l	161207	Lamudi Middle East S.à r.l
Africa Ports S.A	161207	Langen German Group AREIII (Luxembourg)
A H Luxco 2 S.àr.l	161210	S.à r.l
ALM Zhailjau Property I	161207	LCN B&S S.à.r.l
ALM Zhailjau Property II	161208	Lead Shipping S.à r.l
AltaLux Spain S.à r.l	161209	L'Immo S.A
Alteorp SA		Lovelace Consulting
Amaranth Holdings S.A., SPF	161209	Lucky Properties S.A.
Awesome Gapps S.à r.l		Luxembourg Art & Finance Association
Carnin S.A		A.s.b.l
Castik Capital, S.à r.l	161212	Luxembourg Art Law and Art & Finance As-
Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l	161232	sociation
Isalpha		Luxembourg Invest Properties S. A
Jaffna Investments S.A		Luxor investments S.A
J.B. Investment Company S.A. SPF		Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l
J-Law		Newco Log
Jointmark S.à r.l		Only For Dogs S.à r.l
Jovialis S.à r.l.		Orealux S.A
J.R.T. S.à r.l.	161199	Overlander Holdings
Jumia Middle East S.à r.l		PAG Finance S.à r.l
Kalior Invest S.A		PeaksideWert 3 S.à r.l
KanuRaft S.àr.l.	161198	PeaksideWert 4 S.à r.l
K Automotive S.à r.l		pEp Security S.A
Kaymu Middle East S.à r.l		Perspolis
Kefman Holdings S.A		Pocanto S.A
Kingstone Holdings S.à r.l.		Polish ZTR Holding SCSp161224
Kingstone Investment S.à r.l		Powercom S.A
Koma Capital S.à r.l		PowerCo S.à r.l
Koudiat Mining Holding S.A		Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l161222
KPI Investment Property 55 S.àr.l		Praktiker Luxembourg S.à r.l16122
KPI Investment Property 58 S.à r.l		Principia Investment S.à r.l
KPI Retail Property 22 S.à.r.l.		Private Investment Fund Management S.à r.l.
KPI Retail Property 39 S.àr.l		
Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l		Project Investment S.àr.l
La Beauté S.àr.l		Proler Corporation SPF S.à r.l
		Pro Sun CmbH

SERVICE CENTRAL
DE LÉGI <mark>SL</mark> ATION

Riganti Forging S.A16121	8 Truficar S.A	161212
Saint Eugène SA	TSS Luxembourg I S.à r.l	161215
Salarlux Parent S.à r.l	7 UPRN 1 SE, Luxembourg branch	161215
SBLHF and Co. S.à r.l	1 Vis Capital S.A	161204
STE S.A16121	1 Walnut S.à r.l	161206
STI Infrastructure S.à r.l	1 Waterland S.A	161206
SUPERNAP International S.A16121	1 Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l	161204
Toiture Antony E. S.à r.l	0 World Investors S.à r.l	161206
Transports Sébastien REUL S.à r.l16121	Xvlène Holding S.A	161206



K Automotive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen. R.C.S. Luxembourg B 200.789.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of October.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KINETIK S.à r.l. (formerly Genfield Investments S.à r.l.), a company incorporated on 3 October 2014 and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1 rue Peternelchen, L-2370 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.311,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated before, requested the notary to establish the articles of incorporation of a company as follows:

Chapter I. Form, Corporate object, Corporate name, Duration, Registered office

- **Art. 1. Legal form.** There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a limited liability company (société à responsabilité limitée hereafter "the Company"), to be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Company Law") and by the present articles of association (hereafter the "Articles").
- **Art. 2.** Corporate object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights (copyright on software, patents, trademarks - including service marks and domain names - designs, patterns and models, etc.) or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which is a regulated activity or that would require the Company to have any license.

- **Art. 3. Corporate name.** The name of the company shall be "K AUTOMOTIVE S.à r.l."
- Art. 4. Duration. The company shall be formed for an unlimited duration.

Such duration shall commence on the date of its incorporation.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Hesperange.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a simple decision of the sole manager or as the case may be, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole manager or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the



registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 6. Share capital. The company's initial share capital is twenty thousand dollars (USD 20,000.00) represented by two thousand (2,000) ordinary shares having a nominal value of ten dollars (USD 10.00) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the nominal value is transferred. Amounts in the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 7. Increase and reduction of the share capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Company Law for any amendment of these Articles.
- **Art. 8. Rights allocated to the shares.** Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the company, the company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

- Art. 9. Registered form. All shares shall be and remain in registered form.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In the case of a sole shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Company Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who can be shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate. The Manager(s) will hold their office until their successor(s) are appointed.

They may be re-elected at the end of their mandate and they may be revoked at any time, with or without justification, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the end of their mandates, the Manager(s) shall not disclose any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such disclosure is mandatory by law.

In case of for reason of death or resignation of a Manager or for other reason, the remaining Managers if any may, by way of co-optation, elect another Manager to fill in such vacancy until the next Shareholders' meeting in accordance with the Law.

Art. 13. Meetings of the board of managers. If the Company is managed by a sole Manager, the latter will exercise the powers granted by the Company Law and by these Articles to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request from any Manager. The Chairman will preside other all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the present or represented at such meeting.

Except with the prior consent of all those entitled to attend, at least five Business Days written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent of all Managers (at the meeting or otherwise). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Unless all Managers agree otherwise, each Notice of a meeting of the Board of Managers must be accompanied by:

(a) an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting; and



(b) copies of any relevant papers pertaining to the matters to be discussed at the meeting.

Matters not on the agenda or business conducted in relation to those matters, may not be raised at a meeting of the Board of Managers unless all the Managers at the meeting agree otherwise.

If all of the Managers agree, one or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall require the presence or the representation of two of the Managers holding office. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Manager(s) present shall adjourn the Board of Managers meeting to a specified place and time not less than three Business Days after the original date. Notice of the adjourned Board of Managers' meeting shall be given to the Managers. If a quorum is not present within half an hour from the time appointed for resumption of the meeting, the meeting shall be deemed dissolved.

A meeting of the board of Managers shall be adjourned to another time or date at the request of all the Managers present at the meeting in accordance with these present Articles. No business may be conducted at a meeting after such a request has been made and accepted by all the Managers.

Subject to the other provisions of these present Articles, at any Board of Managers' meeting each Manager shall have one vote.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written resolutions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present or represented at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager.

Copies or extracts of any such minutes shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

In case of a Sole Manager, decisions may be taken by the Sole Manager at the time and place that he/she will determine, by written resolutions signed by him/her.

Art. 15. General powers of the managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform and authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for fulfilling the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 16. Delegation of powers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 17. Representation of the company. In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of this article 17 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by two or more Managers.

In case of a delegation of powers, the Company shall also be bound by the sole signature or, as the case may be the joint signature of any person(s) to whom Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. The sole Manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.



No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers (as the case may be) of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is managed by a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder or, as the case may be, the next general meeting of shareholders.

Art. 19. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he is a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he may be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel did not arise from the negligence or misconduct of such Manager. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 20. Control of the accounts. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Company Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting, to be mandatorily held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting within six months following the closing of the financial year of each year.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meeting of shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Company Law by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Powers of the meetings of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Company Law and by these Articles.

Art. 24. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Sole Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Company Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by video-conference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the Company Law.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 25. Minutes of shareholders resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 26. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.
- **Art. 27. Approval of annual accounts.** At the end of each financial year, the accounts of the Company shall be closed and the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Company Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) or, as the case may be, the independent auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Company Law.

Art. 28. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 29. Interim dividends. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Company Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.



After payment of all the outstanding debts and of charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art.31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately at EUR 1.500,-.

Transitory provision

The first financial year of the Company will begin on the present date and will end on 31 December 2016.

Subscription and payment

The two thousand (2,000) ordinary shares in the Company's share capital have all been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber (2,000 being subscribed by KINETIK S.a r.l.), so that the amount of twenty thousand dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, as was proven by a certificate issued by the bank handed to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the initial shareholders

1) Is appointed as sole Manager for an undetermined duration:

Csaba Horváth, born on 30 September 1980 in Tatabànya, Hungary, professionally residing in Grand-Duchy of Luxembourg 1 rue Peternelchen, L- 2370 Howald;

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the signature of two members of the Board of Managers or more.

2) The address of the company is set at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

KINETIK S.à r.l. (anciennement Genfield Investments S.à r.l.), société constituée en date du 3 octobre 2014 selon les lois en vigueur au Grand- Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 191.311,

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I ^{er} . Forme juridique, Objet social, Dénomination sociale, Durée, Siège social

Art. 1 er . Forme juridique. Il est formé entre les détenteurs de parts créées et de toutes parts qui pourront être créées ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "les Statuts").



Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur sur des logiciels, brevets, marques - incluant marques de services et noms de domaines - conception, motifs et modèles, etc.) ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

- Art. 3. Dénomination sociale. La société aura pour dénomination «K AUTOMOTIVE S.à r.l.».
- Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'affecteront pas la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à qui de droit par le conseil de gérance de la Société.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars (USD 20.000) divisé en deux mille (2.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de dix dollars (USD 10) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

- Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.
- **Art. 8. Droits attaches aux parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

- Art. 9. Forme nominative. Les parts sociales sont et resteront sous forme nominative.
- **Art. 10. Cessibilité des parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des actionnaires.



Chapitre III. Gestion, Conseil de gérance, Revision des comptes

- **Art. 12. Gestion.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant (s)»). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- Le(s) Gérant(s) sont nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
 - Le(s) Gérant(s) resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés.

Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Même après la fin de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne pourront pas divulguer d'informations concernant la Société qui pourraient être préjudiciables aux intérêts de la Société, sauf à ce que cela soit légalement requis.

En cas de vacance d'un poste de Gérant en raison du décès ou de la démission d'un Gérant ou pour toute autre raison, les autres Gérants peuvent, par voie de cooptation, élire un nouveau Gérant pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Si la Société est gérée par un Gérant unique, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi et les présents Statuts au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera envoyée à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

À moins que tous les Gérants en conviennent autrement, toute convocation à une réunion du Conseil de Gérance doit être accompagnée:

- (A) d'un ordre du jour précisant en détails raisonnables les questions qui devront être soulevée lors de la réunion; et
- (B) des copies de tous les documents pertinents relatifs aux questions mentionnées à l'ordre du jour.

Les questions non inscrites à l'ordre du jour ou les affaires découlant de ces questions, ne peuvent pas être soulevées lors d'une réunion du Conseil de Gérance à moins que tous les gérants n'en conviennent autrement. Si tous les gérants sont d'accord, un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par visio-conférence ou par tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément avec l'autre. Ces méthodes de participation doivent être considérées comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Tout gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son représentant.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation de deux des Gérants en fonction. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure fixée pour la réunion ou cesse d'être atteint, le(s) gérant(s) présent(s) ajournera (ont) la réunion du Conseil de Gérance en lieu et à une date qui ne pourra dépasser le délai de trois jours ouvrables après la date initiale de réunion. Une convocation de la nouvelle réunion du conseil de gérance sera envoyée aux Gérants. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure de l'heure fixée pour la reprise de la réunion, la réunion est réputée levée.

Une réunion du conseil de gérance doit être reportée à une autre date ou à une autre heure à la demande de tous les gérants présents à la réunion en conformité avec les présents Statuts. Aucune affaire ne peut être menée à une réunion après qu'une telle demande a été faite et acceptée par tous les Gérants.

Sous réserve des autres dispositions des présents Statuts, a toute réunion du conseil de gérance, chaque Gérant dispose d'une voix et d'un vote. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion. Le président n'a pas droit à un second vote ou à un vote prépondérant.

Une décision écrite signée par tous les Gérants sera considérée comme acceptable et valide, à l'instar d'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux doivent être certifiés par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, moyens de communication électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.



Lorsque le Conseil de Gérance est composé d'un Gérant unique, les décisions sont prises par le Gérant unique aux moments et lieux qu'il déterminera à sa discrétion, et sont consignées par écrit et signées par ses soins.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 17. Représentation de la société. Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de deux ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

En cas de délégation de pouvoirs, la Société sera également engagée par la signature individuelle ou, le cas échéant, par la signature conjointe de toute personne(s) à qui le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites dudit pouvoir.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Le Gérant unique ou les Gérants (selon le cas) n'assume(nt) aucune responsabilité personnelle en raison de leur position, en relation avec les engagements qu'ils ont valablement pris au nom de la Société.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une transaction à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autre que les transactions entrant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 19. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré responsable de négligence grave ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités seront accordées uniquement dans les affaires pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne à indemniser n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 20. Revue des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations légales, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre le cas échéant, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.



Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 21. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle, qui doit obligatoirement être tenue uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, dans une période de six mois suivant la clôture de l'exercice social de chaque année

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblée générale des associés. Les assemblées générales des associés se réunissent conformément à la Loi sur convocation du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, voire du/des commissaire(s) aux comptes éventuel(s), ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 24. Procédure, vote. L'assemblée générale des associés se réunit conformément à la Loi et aux présents Statuts, sur convocation du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, voire du/des commissaire(s) aux comptes éventuel (s), ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à une assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, le cas échéant, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 25. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des résolutions prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés doivent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.



Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 26. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi, et les soumet, le cas échéant, au(x) commissaire(s) aux comptes ou au(x) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) selon le cas, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 28. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer à l'associé unique ou aux associés selon le cas, comme dividendes.

Art. 29. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des dividendes intérimaires, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ EUR 1.500,-

Disposition transitoire

La première année sociale commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les deux mille (2.000) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par versement en espèces par l'associé unique, (2.000 parts ont été souscrites par KINETIK S.a r.l) de sorte que la somme de vingt mille dollars (USD 20.000,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé par la remise d'un certificat émis par la banque au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Csaba Horváth, né le 30 septembre 1980 à Tatabànya, Hongrie, résidant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg 1 rue Peternelchen, L-2370 Howald;

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérant par la signature de deux ou plusieurs gérants.

2. L'adresse de la société est fixée au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire. Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015171289/613.

(150189924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

KanuRaft S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7254 Bereldange, 86, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 158.973.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171291/10.

(150189447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Kaymu Middle East S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.712.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1101 du 30 avril 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kaymu Middle East S.à r.l.

Référence de publication: 2015171292/14.

(150189426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Kingstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.290.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associés en date du 14 octobre 2015

- 1. M Hans de GRAAF a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 2. Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kingstone Holdings SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2015171293/16.

(150189058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



Kingstone Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.312.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associés du 14 octobre 2015

- 1. M Hans de GRAAF a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 2. Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kingstone Investment S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015171294/16.

(150189099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

J.B. Investment Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171278/10.

(150189163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

J.R.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 4, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.279.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171279/10.

(150189963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Jointmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.604.

Les statuts coordonnés au 28 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015171282/11.

(150189137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Jumia Middle East S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.708.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1081 du 29 avril 2014.



Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jumia Middle East S.à r.l.

Référence de publication: 2015171283/14.

(150189374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.116.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

JAFFNA Investments SA

Référence de publication: 2015171284/11.

(150189280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Lovelace Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 26, rue Wangert.

R.C.S. Luxembourg B 154.314.

Les comptes annuels au 19/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171324/10.

(150189356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Lucky Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.361.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015171325/14.

(150189286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Luxembourg Art Law and Art & Finance Association, Association sans but lucratif, (anc. Luxembourg Art & Finance Association A.s.b.l.).

Siège social: L-2315 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg F 10.374.

STATUTS

Titre 1 er . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1 er . L'association porte la dénomination: Luxembourg Art Law and Art & Finance Association (LAFA). Dans tous les actes émanant de l'association et destinés aux tiers, la dénomination sera immédiatement précédée ou suivie des mots «Association sans but lucratif» ou des initiales «A.s.b.l.».



Art. 2. L'association a pour objet:

- De réunir tous les intervenants dans l'industrie de l'art, du droit de l'art et la finance à Luxembourg tels que Galeries d'Art, Marchands d'Art, Conseillers en Art, Restaurateurs, Transporteurs, Port Franc, Assureurs, Evaluateurs, Banques, Family Offices, Avocats, Notaires, Fiduciaires, Maison de Vente aux Enchères, Commissaires Priseurs, Editeurs, Artistes, Enseignants et autres professionnels de l'art;
- De contribuer au développement et à la promotion des compétences et activités Art, Droit de l'art et Art & Finance à Luxembourg et à l'étranger, notamment par:
- * l'organisation de journées d'études, de colloques, de séminaires, de conférences, de déjeuners-débats et de toutes réunions à caractère artistique, culturel et scientifique concernant le Marché de l'art, le Droit de l'art et l'Art et la finance ainsi que la participation à de telles réunions, les travaux de ces événements pouvant faire l'objet d'une publication écrite et/ou d'une publication téléchargeable sur le site internet de l'association,
- * l'organisation d'une réception annuelle permettant aux membres de l'association de se retrouver, et d'accueillir des personnalités du monde de l'art et de la culture et de la finance,
- * la rédaction, la publication et la diffusion de newsletters, notes, avis, rapports, études, ouvrages, et de toutes informations à caractère artistique, culturel et scientifique, qui s'intéressent aux développements en droit de l'art
 - * la direction et l'animation d'équipes de recherche et de formation,
- * l'établissement de liens privilégiés avec toutes personnes physiques ou morales dont les projets, activités ou actions entrent dans l'objet de l'Association; la participation aux projets, activités ou actions de ces personnes et l'organisation d'actions, d'activités et d'événements en collaboration ou en partenariat avec elles,
 - * l'organisation et l'attribution de prix et récompenses diverses;
 - D'être l'organe de référence de l'activité Art Law et Art & Finance au Luxembourg;
- De se positionner en tant que interlocuteur privilégié par rapport aux instances gouvernementales et associations professionnelles diverses, notamment par:
- * la création et l'animation de groupes de travail et de réflexion ponctuels ou permanents et éventuellement ouverts à des tiers en vue de procéder à des études portant sur les domaines de l'art et la finance et du droit de l'art et d'instaurer un dialogue interprofessionnel sur des sujets d'actualité ou sur des sujets techniques qui paraissent à ses membres opportuns d'étudier;
 - D'aider au développement de standard «best practice» dans l'industrie;
- D'exercer, le cas échéant, les activités de mécénat telles que colloques et actions diverses entrant dans l'objet de l'association ou étant connexes ou complémentaires.
- **Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg, LE FREEPORT Luxembourg, Parishaff L-2315 Senningerberg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand- Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
 - Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres 3.1 Membres associés

Art. 6. Peut devenir membre associé de l'association toute société, institution ou individu actif dans le monde de l'art, de l'art et la finance et du droit de l'art.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Le conseil d'administration doit néanmoins veiller à maintenir, dans la mesure du possible, un équilibre dans la composition des membres afin qu'une profession ne soit pas sur représentée par rapport aux autres.

Pour demeurer membre associé, il faut verser annuellement le montant de la cotisation exigible.

- Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.
- Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de deux (2) mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.



3.2 Membres Fondateurs

Les membres fondateurs sont ceux qui ont constitué l'association et en ont signé les statuts d'origine. Les membres fondateurs acquièrent de plein droit la qualité de membres associés.

3.3 Membres Bienfaiteurs

Les membres bienfaiteurs sont des personnes physiques ou morales qui soutiennent financièrement les activités de l'association et lui apportent une contribution significative sous forme financière d'un montant supérieur à celui de la cotisation annuelle.

Les membres bienfaiteurs acquièrent de plein droit la qualité de partenaires.

3.4 Partenaires

Les partenaires sont des personnes physiques ou morales qui soutiennent les activités de l'association et lui apportent une contribution significative sous quelque forme que ce soit. Leur nom ou logo apparaîtra sur les annonces faites par l'association à destination du public.

Dès lors qu'ils remplissent les critères, les partenaires peuvent solliciter la qualité de membres associés de l'association sans que cela constitue une obligation.

3.5 Membres d'Honneur

A titre exceptionnel, peuvent être dispensés de paiement de la cotisation, les membres désignés par le conseil d'administration en qualité de Membres d'Honneur, qui sont des personnalités éminentes du monde de l'art.

3.6 Exclusion

- Art. 9. Tout membre de l'association peut être exclu par le conseil d'administration
- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association ou à l'éthique, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale des membres associés a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Seuls les membres associés peuvent participer au vote. Les membres autres que les membres associés peuvent assister à l'assemblée générale et y faire connaître leurs observations sur les points à l'ordre du jour mais ils n'ont pas voix délibérative.

Il n'existe pas de quorum pour la tenue de l'assemblée générale. Les décisions de l'assemblée générale sont adoptées à la majorité simple des voix des membres associés présents ou représentés, sauf majorité plus élevée prévue par la loi ou les présents statuts.

Le président du conseil d'administration préside l'assemblée générale; en son absence, l'assemblée procède à la désignation du président de séance.

Les résolutions de l'assemblée générale font l'objet d'un procès-verbal signé par le président de séance et au moins un autre membre associé; elles seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de deux (2) ans. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, viceprésident, secrétaire général et trésorier.

Afin de préserver le partage des compétences entre la finance et le droit, il sera désigné un président choisi:



- parmi les membres actifs en matière d'art & finance ou
- parmi les membres actifs dans le domaine juridique ou universitaire en relation avec l'art.

En cas de désignation de vice-présidents, ces derniers seront choisis selon les mêmes critères que le président. Deux (2) vice-présidents devront alors être des membres actifs dans le domaine juridique ou universitaire en relation avec l'art si le président est un membre actif en matière d'Art & Finance ou devront être des membres actifs dans le domaine de l'art et de la finance si le président est un membre actif dans le domaine juridique ou universitaire en relation avec l'art.

Le trésorier partage avec le secrétaire général la charge de tout ce qui concerne la gestion de l'association. Il est habilité, seul ou avec le secrétaire général, à ouvrir et à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association; il effectue les paiements, recouvre les recettes. Il fait fonctionner les comptes de l'association et est responsable de leur tenue. Il rend compte de sa gestion au moins une fois par an devant l'assemblée générale.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président ou, le cas échéant, d'un vice-président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Un administrateur peut se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur.

Le conseil d'administration n'est valablement tenu que si au moins la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Le président du conseil d'administration ou le vice-président préside les réunions du conseil; en leur absence, le conseil procède à la désignation du président de séance parmi les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal signé par au moins deux administrateurs dont le président de séance et le secrétaire; il est tenu dans un registre au siège social.

- Art. 15. La signature conjointe de deux (2) membres du conseil d'administration engage l'association vis-à-vis des tiers.
- **Art. 16.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un membre ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 17. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, à l'exception des membres d'Honneur, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 18. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

- **Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- **Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

- **Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions 6 afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- **Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2015171326/164.

(150190213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



Vis Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.842.

Par la présente, nous vous informons de notre démission du poste d'Administrateur de la Société. Ma démission prendra effet le 20 Octobre 2015.

Luxembourg, le 20 Octobre 2015.

CL Management SA

Signatures

Référence de publication: 2015171657/12.

(150189716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.508,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume. R.C.S. Luxembourg B 145.216.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Wedco Global Ventures LLP, a limited liability partnership formed under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London, W6 9PE, United Kingdom, acting as general partner of Wedco Global Ventures Three LP, a limited partnership formed under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London, W6 9PE, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- I. The appearing party is currently the sole shareholder of Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.216 (the "Company"), incorporated by a notarial deed by Maître Jean-Joseph Wagner, notary in Sanem, enacted on 3 March 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 702 on 1 st April 2009. The articles of association of the Company were lastly amended by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary in Sanem, enacted on 15 July 2010.
- II. The share capital of the Company currently amounts to EUR 12,508 (twelve thousand five hundred eight Euro) represented by 12,508 (twelve thousand five hundred eight) shares with a nominal value for each share of EUR 1 (one Euro).
- III. The appearing person, as Sole Shareholder, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.
- IV. The appearing person, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company towards third parties have been settled and that provisions have been set up to cover the payment of (i) legal fees to be invoiced, (ii) tax consulting fees (filing of CIT returns) and (iii) notary expenses in relation with the liquidation; the Sole Shareholder acknowledges that these provisions will be taken on by it together with any debt owed to affiliates of the Company.
- V. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.
- VI. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the performance of their mandate as of today.
- VII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years in Luxembourg at the former registered office of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Wedco Global Ventures LLP, une société en commandite constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant le siège de son activité au 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres, W6 9PE, Royaume-Uni, agissant en tant qu'associé commandité de Wedco Global Ventures Three LP, une société en commandite constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant le siège de son activité au 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres, W6 9PE, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante est actuellement l'associé unique de Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 55, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.216 (la «Société»), constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, en date du 3 mars 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 le 1 er avril 2009. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, reçu le 15 juillet 2010.
- II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 12.508 EUR (douze mille cinq cent huit Euros) représenté par 12.508 (douze mille cinq cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.
- III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- IV. Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société vis-à-vis des tiers est réglé et que des provisions ont été constituées pour assurer le règlement des (i) frais légaux devant être facturés, (ii) frais de conseils fiscaux (établissement des déclarations d'impôt sur le revenu des collectivités) et (iii) frais de notaire en relation avec la liquidation; l'Associé Unique reconnaît qu'il devra prendre en charge ces provisions ainsi que toute dette due aux sociétés affiliées de la Société.
- V. L'activité de la Société a cessé et l'Associé Unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme terminée et clôturée.
- VI. L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- VII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015171660/100.

(150189675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

World Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.560,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 193.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015171661/11.

(150188921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Walnut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.563.

Les comptes annuels pour la période du 25 novembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171664/10.

(150189258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Waterland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 189.638.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 octobre 2015 que:

Le siège social de la société est transféré du 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

L'adresse de la société YACHT REGISTRATION ASSOCIATES S.A. ainsi que celle de son représentant Monsieur André HARPES et de la société COMPTABILUX S.A. sont transférées également du 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015171665/18.

(150189567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Xylène Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XYLENE HOLDING

Référence de publication: 2015171666/10.

(150189029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



ADCR Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3368 Leudelange, 20, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.936.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADCR TRADING S.à r.l. Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A

Référence de publication: 2015171713/12.

(150189883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Africa Ports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 169.855.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 09 avril 2015

- L'Actionnaire Unique prend acte de la démission de Monsieur Olivier RUTH de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société en date du 1 ^{er} décembre 2013 et des démissions de Messieurs Christophe GRENIER et Jean-Jacques GRENIER de leurs fonctions d'administrateurs.
- L'Actionnaire Unique, constatant que la Société comporte désormais un seul actionnaire, il décide de nommer un Administrateur Unique, conformément aux dispositions de la Loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 9.2. des statuts.

En conséquence, l'Actionnaire Unique nomme, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur Unique, Monsieur Jean-Jacques GRENIER, né le 16 août 1950 à Milhac de Nontron (France) et demeurant en Guinée à Conakry, Cité Ministérielle, Quartier Camayenne.

Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015. Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015171715/21.

(150190395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

ALM Zhailjau Property I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 200.047.

Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance datées du 20 septembre 2015

Avec effet au 1 ^{er} octobre 2015, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de a Société du 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg au 2, Rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Avec effet au 1 ^{er} octobre 2015, le Conseil de gérance a décidé aussi de transférer les adresses professionnelles des gérants de Classe B Monsieur Thomas Heymans et Madame Nathalie Canzerini du 22, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2, Rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171719/16.

(150190197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.



ALM Zhailjau Property II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 200.051.

Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance datées du 20 septembre 2015

Avec effet au 1 ^{er} octobre 2015, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de a Société du 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg au 2, Rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Avec effet au 1 ^{er} octobre 2015, le Conseil de gérance a décidé aussi de transférer les adresses professionnelles des gérants de Classe B Monsieur Thomas Heymans et Madame Nathalie Canzerini du 22, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2, Rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171720/16.

(150190196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Altcorp SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 172.157.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 octobre 2015

Il est à noter que:

- Le mandat de la société ALTER AUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163 rue de Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675, en tant que commissaire aux comptes de la Société a été révoqué avec effet au 28 août 2015.
- la société Kohnen & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société pour les exercices sociaux se clôturant au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme Pour ALTCORP S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015171722/22.

(150190061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Awesome Gapps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.857.

Il est pris acte de la nouvelle adresse de M. Emmanuel Coste, gérant de classe A, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

AWESOME GAPPS Sàrl

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015171708/13.

(150190158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.



AB Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 189.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 12 octobre 2015

En date du 12 octobre 2015, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc Servais, en qualité d'Administrateur, avec effet au 9 janvier 2015,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Franck Willaime, en qualité d'Administrateur, en date du 9 janvier 2015, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Servais, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Rani Jabban, Monsieur Guy Khouri et Monsieur Franck Willaime, en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2016,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2016.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ab Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015171709/20.

(150190365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

AltaLux Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altalux Spain S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015171695/11.

(150189942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Amaranth Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.254.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015171696/14.

(150190012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

pEp Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 7, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 191.393.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171684/9.

(150189874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.



Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.221.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Octobre 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015171687/12.

(150189881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

A H Luxco 2 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.229.

EXTRAIT

- 1) Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 octobre 2015 que:
- Monsieur Stef Oostvogels, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 7 mai 2015.
- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- 2) Il est porté à la connaissance des tiers que Madame Emanuela Brero a déménagé au 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015171685/21.

(150190292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Toiture Antony E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 107.166.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOITURE ANTONY E. S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015172175/12.

(150190134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Transports Sébastien REUL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 174.380.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015172169/10.

(150190264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.



SUPERNAP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015172162/9.

(150190029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

STI Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.717.312,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.149.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 14 octobre 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Andrea Neuböck-Escher, née le 4 mars 1982 in Bad Ischl, Autriche et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, aux fonctions de gérante de la Société avec effet au 15 octobre 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172161/14.

(150190233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.264.

En date du 7 octobre 2015, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Marie-Anne Back au poste d'administrateur de la Société, par lettre du 28 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015172160/10.

(150190214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

SBLHF and Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.241.

EXTRAIT

En date du 09 Octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov comme gérant classe B de la société avec effet au 15 Octobre 2015;
- Nomination de Monsieur Andrzej Klapinski, né le 05 juillet 1984 à Siemianowice, Pologne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme gérant classe B de la société avec effet au 15 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015172144/16.

(150190318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.



Saint Eugène SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du le 9 octobre 2015

Nomination de Monsieur Jean-Marc Faber, né le 7 avril 1966 à Luxembourg et Monsieur Christophe Mouton, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant tous deux professionnellement au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg, au poste d'administrateurs de catégorie A.

Nomination de Monsieur Patrick Diego De Lavandeyra, né le 26 septembre 1973 à Genève (Suisse), Monsieur Eric De Lavandeyra, né le 1 ^{er} mars 1948 à Neuchâtel (Suisse), demeurant tous deux au 124, Sea Horse Ranch, Sosua - Puerto Plata (République Dominicaine) et Madame Isabelle De Lavandeyra, née le 19 janvier 1972 à Genève (Suisse), demeurant au 50 Chemin de Grange Canal, CH-1224 à Chênes-Bougeries (Suisse), au poste d'administrateurs de catégorie B.

Nomination de ACCOUNTIS S.à r.l (anciennement FJMF&CIE s.à r.l), ayant son siège au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le N° B60 219, au poste de commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance au cours de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Saint-Eugène S.A.

Référence de publication: 2015172140/22.

(150190067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Carnin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.872.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 6 août 2015

- L'Administrateur Unique prend la décision d'annuler son contrat avec la société D2T Services S.A., dont le siège est établi au 62, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015171774/11.

(150190206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Castik Capital, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.205.

Constituée par devant Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2014, acte publié au Mémorial C No 1609

Dépôt rectificatif du dépôt L150189310 du 20/10/2015.

Les comptes annuels pour la période du 31 mars 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Castik Capital S.à r.l.

Geoffrey Henry

Gérant

Référence de publication: 2015171776/16.

(150190075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Truficar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.831.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE SIX OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRUFICAR S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1056 du 5 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire LECUIT, en date du 26 septembre 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3494 du 21 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent JOURET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rosella PASSUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de quatre-vingt millions deux mille et cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 80.002.184) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt euros (EUR 659.590.820) au montant de sept cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille et quatre euros (EUR 739.593.004) avec l'émission de deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-huit (264.378) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
 - 2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.
- 3. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par apport en numéraire par la société anonyme TRUFIDEE, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II.
 - 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 5. Création d'un capital autorisé d'un montant maximum de cent millions d'euros (100.000.000.- EUR) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, sur le vu d'un rapport fait par le conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.
 - 6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.
 - 7. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, toutes sous forme nominatives, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée générale des actionnaires, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt millions deux mille et cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 80.002.184) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt euros (EUR 659.590.820) au montant de sept cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille et quatre euros (EUR 739.593.004) avec l'émission de deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-huit (264.378) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et accepte leur souscription et leur libération par apport en numéraire comme suit:

Intervention - souscription - libération

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel,

est ensuite intervenue, la société anonyme TRUFIDEE, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II,

ici représentée par Monsieur Laurent JOURET prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 23 septembre 2015,



laquelle déclare souscrire aux deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-huit (264.378) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces à concurrence du montant de quatre-vingt millions deux mille et cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 80.002.184) de sorte que ce montant de quatre-vingt millions deux mille et cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 80.002.184) se trouve à la libre disposition de la société; preuve de la libération a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément

L'assemblée générale des actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société, accepte à l'unanimité la souscription et libération des deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-huit (264.378) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille et quatre euros (EUR 739.593.004) représenté par quatre millions huit cent quarante-deux mille trois cent soixante-dix-huit (4.842.378) actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont et restent nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer un capital autorisé à concurrence d'un montant maximum de cent millions d'euros (100.000.000.- EUR) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, le tout sur le vu d'un rapport fait et établi par le conseil d'administration de la société à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale des actionnaires décide que le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital autorisé est fixé à cent millions d'euros (100.000.000.-EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et ce à côté du capital souscrit.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

L'augmentation peut se faire par la création de nouvelles actions du même type que les actions existantes ou d'actions jouissant d'autres droits que les actions à libérer en numéraire ou au moyen des réserves extraordinaires de la société, ou par des apports en nature.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période prenant fin le 5 octobre 2020 autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du montant du capital autorisé dont question ci-dessus. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre et les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article ainsi que l'article 5 des statuts relatif au capital souscrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à sept mille euros (EUR 7.000).



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JOURET, R. PASSUCCI, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015171635/128.

(150189528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

TSS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.347.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TSS Luxembourg I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015171636/11.

(150189054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

UPRN 1 SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.108.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 de l'entité juridique étrangère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015171637/12.

(150189429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pocanto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.971.

L'an deux mil quinze, le six octobre

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est ainsi réuni

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société anonyme

Pocanto S.A.

établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 157.971,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 557 du 24 mars 2011,

et dont le capital social s'élève à la somme de de trente-et-un mille Euros (31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (31.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A COMPARU A CET EFFET

Monsieur Frank ROSENBAUM, indépendant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

représenté par Madame Isabelle LENTINI, demeurant professionnellement à Luxembourg, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration en date du



Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare être l'actionnaire unique de la dite société.

En sa qualité d'actionnaire unique, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les décisions qu'il a prises:

Résolution unique:

L'actionnaire unique décide de changer l'objet social, et de conférer dorénavant la teneur suivante à l'article 4 des statuts:

« **Art. 4.** La société a encore pour objet l'achat, la vente, la promotion,, la location, et d'une façon générale la gestion immobilière tant au Grand-Duché du Luxembourg ainsi qu'à l'étranger de même qu'elle peut procéder à l'émission d'obligations.

La société peut encore exercer l'activité d'agence immobilière, de même que les activités de syndic, de gestionnaire et/ou d'expertise en matière immobilière.

Elle pourra prêter et emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution respectivement accorder des garanties pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de la manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.».

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.300,- EUR (mille trois cents euros).

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclaration en matière de blanchiment

Les parties comparantes signataires des présentes, déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, il a s signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signés: I. LENTINI, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22657. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171503/71.

(150189547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



Powercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 65.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171504/10.

(150188893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pro-Sun GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 217, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.563.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307 L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015171505/14.

(150189638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Project Investment S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.435.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associes en date du 18 septembre 2015

4 ème Résolution - Point B

Le siège social de la société est transféré du 4 Route de Longwy L-4830 Rodange au 408 Route de Longwy L-4831 Rodange.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015171506/12.

(150189918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Salarlux Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.310.850,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.357.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015 que les associés ont accepté la démission de Kees Jager en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.

Il en résulte qu'à compter du 23 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier
- Cédric Pedoni
- Ola Nordquist

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2015171541/17.

(150188926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



Riganti Forging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171531/10.

(150188898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.112.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of October,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Nestor 2000 Offshore Special L.P., a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309, Gerorge Town, Grand Cayman;

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert by virtue of a proxy given privately to her in New York on 9 October 2015; and,

Nestor 2000 Special LLC, a company existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, New Castle County, 19801 Wilmington, Delaware,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert by virtue of a proxy given privately to her in New York on 9 October 2015 (the Appearing Parties or the Shareholders),

the aforesaid proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Appearing Parties are the holders of all the shares of Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l., a société à responsibilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 76112, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Reginald NEUMANN, Notary, residing in Luxembourg on 26 May 2000 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 714 on 2 October 2000; the Articles of Association of which have been amended on the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, Notary, residing in Luxembourg, on 6 December 2007, published in the Mémorial C number 344 on 9 February 2008.

The appearing parties representing 100 % of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the Company and therefore to put the company into voluntary liquidation.

Second resolution

The shareholders appoint as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a Société Anonyme, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 41469.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments,



remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The shareholders decide to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing persons who signed with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize octobre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARII

Nestor 2000 Offshore Special L.P., une société existante selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans;

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à New York en date du 9 octobre 2015; et,

Nestor 2000 Special LLC, une société existante selon les lois des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, New Castle County, 19801 Wilmington, Delaware,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à New York en date du 9 octobre 2015, (les Parties Comparantes ou les Associés),

lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les Parties Comparantes sont les propriétaires de toutes les parts sociales de Nestor 2000 Luxembourg S.àr.l. (la Société), une Société à responsabilité limitée, dûment établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 76112, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMANN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2000 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 714 du 2 octobre 2000; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEF-FER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 344 du 9 février 2008.

Les Associés représentant 100% du capital social émis, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur FIDES (Luxembourg) S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41469.Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre



toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

Les associés décident d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 15 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 20 octobre 2015. Référence de publication: 2015171433/120.

(150189759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Overlander Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.514.

Dépôt rectificatif - Numéro de dépôt initial: L140142241 et L140204173 (premier rectificatif du L140142241)

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Overlander Holdings S.À R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2015171446/12.

(150189209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Newco Log, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 2, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 181.666.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1 er octobre 2015 que:

L'Assemblée Générale nomme Madame Catherine MACHADO de OLIVEIRA, demeurant à F -57100 Thionville, 15 A, rue du Mersch, née le 28.05.1980 à Mont-Saint-Martin (France) comme gérant administratif de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée pour tout acte par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2015.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015171421/19.

(150189262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



Only For Dogs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9019 Warken, 49, rue de Burden.

R.C.S. Luxembourg B 168.452.

L'an deux mille quinze, le six octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Chantal ROLLINGER, salariée, née le 22 juillet 1954 à Eschsur-Alzette, demeurant à L-9019 Warken, 49 rue de Burden,

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «ONLY FOR DOGS S.à. r.l.», ayant son siège social à L-9019 Warken, 49 rue de Burden, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.452, constituée par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 mai 2012 sous le numéro 1345. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 janvier 2013 sous le numéro 202, modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 20 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 juillet 2015 sous le numéro 1884.
- Que le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées et détenues par la partie comparante.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associé unique de la Société, exerçant pouvoirs dévolus à l'assemblée générale extraordinaire et se considérant comme dûment convoquée, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'associée unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de se nommer en qualité de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 octobre 2015. Relation GAC/2015/8573. Reçu soixante-quinze euros $75,00 \in$

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015171452/56.

(150189399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Orealux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4946 Bascharage, 51, rue Pierre Schütz.

R.C.S. Luxembourg B 173.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171453/10.

(150189024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 79.618.

Dépôt rectificatif du dépôt L150184822 déposé le 14/10/2015

Les Comptes Annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171476/11.

(150189052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

PowerCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.633.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le sept octobre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster;

A COMPARU:

Monsieur François RIVIÈRE, gérant de sociétés, né le 19 mai 1953 à Paris (France), demeurant à 39, avenue de Roule, F-92200 Neuilly sur Seine (France),

représenté par Monsieur Marc LIESCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée «PowerCo S.à r.l.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161633 (la «Société»).
- II.- La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1867 du 16 août 2011.
- III.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
 - IV.- Que l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société.
 - V.- Que l'Associé Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société.
- VI.- Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
 - VII.- Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que:



- l'activité de la Société a cessé;
- le passif connu de la Société à l'égard des tiers autres que l'Associé Unique a été payé ou pris en compte; et
- il est investi de tout l'actif et il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à son profit.
 - VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
 - IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.
 - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc LIESCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 octobre 2015. Relation GAC/2015/8662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015171477/50.

(150189424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Praktiker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.652.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.196.

En date du 13 octobre 2015, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez LOZANO de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 13 octobre 2015;
 - 2. Nomination d'une nouvelle gérante pour une période illimitée à compter du 13 octobre 2015:
- Madame Lara Al Raheb, née le 16 janvier 1982, à Amman, en Jordanie, ayant pour adresse professionnel au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Praktiker Luxembourg S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2015171478/18.

(150189229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

PeaksideWert 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.461.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 octobre 2015, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.



FIDES (Luxembourg) S.A. Signatures *Mandataire*

Référence de publication: 2015171471/16.

(150189983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Polish ZTR Holding SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 200.784.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Polish ZTR Holding SCSp, executed on 14 october 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Warsaw III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée - S.à r.l.), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 195.601 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose and Registered Office.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name "Polish ZTR Holding SCSp".

- (ii) Purpose
- (a) The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.
- (b) The Partnership may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.
- (c) The Partnership may carry out any operations and any transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.
- (d) The Partnership may also act as a partner or shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.
- (e) The General Partner, acting for and on behalf of the Partnership shall have the power to perform any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance of the purposes described in the Partnership Agreement, including, without limitation, any and all of the powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to the Partnership Agreement
 - (iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner acting as the sole managing general partner (associé gérant commandité) in accordance with the provisions of the Partnership Agreement, and as may be otherwise required by mandatory law (droit applicable), in particular article 22-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law").

In addition, the General Partner shall have the right, to the fullest extent permitted by the 1915 Law, to delegate certain management and administrative responsibilities and powers set forth in the Partnership Agreement to special agents in and outside of Luxembourg; provided that the management and the conduct of the activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the General Partner.

Subject to the other provisions of the Partnership Agreement, the General Partner shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership, or in its own name or through other agents, to carry out any and all of the objects and purposes of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in the Partnership Agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any person, including any limited partner.

4. Financial Year. The financial year of the Partnership shall begin each year on the first (1 st) of January and end on the thirty-first (31 st) of December of the same year, with the exception of the first financial year which shall begin on the date on which the Partnership commenced pursuant to the Partnership Agreement and shall end on the thirty-first (31 st) of December 2016.



5. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences upon its formation on 14 October 2015 and shall continue for an unlimited period unless terminated earlier pursuant to a termination event as set forth in the Partnership Agreement.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extraits du contrat social (le "contrat social") de Polish ZTR Holding SCSp, signe le 14 octobre 2015

1. Associés commandités qui sont conjointement et solidairement responsables. Warsaw III S.à. r.l., une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.601 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) («l'Associé Commandité»).

2. Dénomination, Objet Social et Siège Social.

(i) Dénomination

La société en commandite spéciale sera dénommée «Polish ZTR Holding SCSp».

- (ii) Objet social
- a) L'objet social de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- b) La Société peut également garantir, accorder des sûretés au bénéfice de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- c) La Société peut exercer toute opération et toute transaction qui directement ou indirectement favorise ou est en lien avec son objet.
- d) La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.
- e) L'Associé Commandité, agissant au nom et pour le compte de la Société, aura le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires, appropriés, souhaitables, accessoires ou utiles à l'accomplissement des objectives décrits dans le Contrat Social, incluant, sans restriction, tous pouvoirs qui peuvent être exercés au nom de la Société conformément au Contrat Social.
 - (iii) Siège social

Le siège social de la Société est fixé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature. La gestion et le contrôle de la Société seront exclusivement détenus par l'Associé Commandité agissant comme unique associé gérant commandité conformément aux dispositions du Contrat Social, et comme pouvant être autrement requis par le droit applicable, en particulier l'article 22-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

De plus, l'Associé Commandité aura le droit, dans la limite la plus étendue prévue par la Loi de 1915, de déléguer certaines responsabilités de gestion et d'administration et pouvoirs prévus dans le Contrat Social à des mandataires spéciaux au Luxembourg ou en dehors; à condition que la gestion et la conduite des activités du Contrat Social reste sous la responsabilité unique de l'Associé Commandité.

Sous réserve des dispositions du Contrat Social, l'Associé Commandité aura tous les pouvoirs les plus larges et autorité pour agir au nom et pour le compte de la Société, ou en son nom propre ou par l'intermédiaire d'autres mandataires, afin d'effectuer tous les objets et buts de la Société conformément à et sous réserve des restrictions contenues dans le Contrat Social et d'exécuter toutes les actions qu'il, à sa seule discrétion, considère comme nécessaires ou utiles à ce sujet, sans nécessité de toute action supplémentaire, approbation ou vote de la part de n'importe quelle personne, incluant tout associé commanditaire.

- **4. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société commencera le premier (1 er) janvier de chaque année et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année, à l'exception du premier exercice comptable qui débutera à la date à laquelle la Société a commencé en vertu du Contrat Social et se terminera le trente et un (31) décembre 2016.
- **5. Date de création de la Société et de son terme.** La Société existe dès sa formation le 14 octobre 2015 et continuera d'exister pour une durée illimitée à moins qu'elle ne cesse d'exister antérieurement à la suite de la survenance d'un événement de cessation tel que prévu par le Contrat Social.

Référence de publication: 2015171473/106.

(150189879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



Principia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015171481/10.

(150189379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Private Investment Fund Management S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1115; Luxembourg, 2, boulevard Konrad Audenauer.

R.C.S. Luxembourg B 182.289.

Teilhaber der Gesellschaft

Die neuen Bezeichnungen der Teilhaber der Gesellschaft lauten:

- 1. BayernInvest ÖLB-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 2. BayernInvest IGEL-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 3. BayernInvest BALE-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 4. BayernInvest BERA-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 5. BayernInvest-Kammerfonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 6. BayernInvest LRP-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 7. BayernInvest STL 1-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 8. BayernInvest VKB-RV-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 9. BayernInvest VKKV-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 10. BayernInvest SALE-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH
- 11. BayernInvest BSFS-Fonds, vertreten durch BayernInvest Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH Référence de publication: 2015171483/20.

(150189063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Proler Corporation SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.089.

Il résulte des actes de la Société que l'associé unique propriétaire des 200 parts sociales depuis le 14 juillet 2015 est bien la société de droit britannique ICS (Overseas) Limited, ayant son siège social au 20 Station Road, Cambridge, Angleterre, CB1 2JD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Proler Corporation SPF S.à r.l. Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2015171484/15.

(150189157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

PAG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.993.

Par résolutions signées en date du 9 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Fabrice Huberty, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 12 octobre 2015 et pour une durée indéterminée;



- 2. Nomination de Damien Schuind, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 28 septembre 2015 et pour une durée indéterminée;
- 3. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 12 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171485/17.

(150189344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

PeaksideWert 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.824,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.733.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 octobre 2015, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015171470/16.

(150189984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Perspolis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 135, route de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 156.830.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171494/9.

(150188866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

KPI Retail Property 22 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.324.

Il résulte d'une cession de parts sociales avec effet au 15 octobre 2015 que l'actionnaire minoritaire GRE Management GmbH a cédé les 15 parts sociales qu'il détenait dans la Société à l'actionnaire majoritaire Babcock & Brown European Investments S.à r.l. qui est désormais actionnaire unique de la Société.

Veuillez également prendre connaissance du nouveau siège social de l'actionnaire et gérant unique Babcock & Brown European Investments S.à r.l. qui est désormais 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2015171305/17.

(150188931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



KPI Retail Property 39 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.281.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 15 octobre 2015 que l'actionnaire Babcock & Brown Investment Holdings Pty Ltd a cédé les 235 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Babcock & Brown International Pty Ltd, une limited company de droit australien, ayant son siège social au 680 George Street, 12 ème étage, NSW 2000 Sydney, Australie, enregistrée auprès de l'Australian Security and Investments Commission sous le numéro 108 617 483.

Veuillez également prendre connaissance du nouveau siège social du gérant unique Babcock & Brown European Investments S.à r.l. qui est désormais 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société Un Mandataire

Référence de publication: 2015171306/18.

(150189076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Lamudi Middle East S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senninegerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.254.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2724 du 31 octobre 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lamudi Middle East S.à r.l.

Référence de publication: 2015171317/14.

(150189445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015171318/11.

(150189404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Luxembourg Invest Properties S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.652.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes en date du 15 octobre 2015, suite notamment aux démissions de Madame Valérie Emond de son mandat d'administrateur, de Madame Emilie Bordaneil de son mandat d'administrateur et de la société Odd Financial Services SA de son mandat de commissaire aux comptes:

- Madame Julie Gillardin, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, est nommée administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes au 31 décembre 2019;



- Monsieur Julien Granger, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes au 31 décembre 2019;
- la société Audit Lux Sàrl, dont le siège social est au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des associés;
- le siège social de la Société est transféré du 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015171330/22.

(150189722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Luxor investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 171.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015171332/10.

(150189080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.942.

EXTRAIT

En date du 09 Octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov comme gérant classe B de la société avec effet au 15 Octobre 2015;
- Nomination de Monsieur Andrzej Klapinski, né le 05 juillet 1984 à Siemianowice, Pologne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg comme gérant classe B de la société avec effet au 15 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171295/16.

(150189873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Jovialis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.934.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171286/10.

(150189962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Kalior Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.821.

EXTRAIT

En date du 14.10.2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet au 15 octobre 2015;



- Nomination au poste d'administrateur de classe B de Monsieur Andrzej Klapinski, né le 05 juillet 1984 à Siemianowice, Pologne et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg à partir du 15 octobre 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour extrait conforme. Luxembourg, le 19.10.2015.

Référence de publication: 2015171296/16.

(150189483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

KPI Investment Property 58 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.403.

Il résulte d'une cession de parts sociales avec effet du 15 octobre 2015 que l'actionnaire Babcock & Brown Investment Holdings Pty Ltd a cédé les 329 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Babcock & Brown International Pty Ltd, une limited company de droit australien, ayant son siège social au 680 George Street, 12 ème étage, NSW 2000 Sydney, Australie, enregistrée auprès de l'Australian Security and Investments Commission sous le numéro 108 617 483.

Veuillez également prendre connaissance du nouveau siège social du gérant unique Babcock & Brown European Investments S.à r.l. qui est désormais 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour la Société Un Mandataire

Référence de publication: 2015171303/18.

(150189318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

La Beauté S.àr.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3358 Leudelange, 10, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 109.638.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA BEAUTE S.àr.l

Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015171337/12.

(150189602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1649 Luxembourg, 6, rue Johannes Gutenberg.

R.C.S. Luxembourg B 71.843.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABORATOIRE DENTAIRE MARC MULLENBACH, S.à r.l.

S.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015171338/12.

(150189270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

LCN B&S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.564.

Les statuts coordonnés au 9 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Marc Loesch *Notaire*

Référence de publication: 2015171340/11.

(150189694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Lead Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 3, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 165.067.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171341/10.

(150189959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Isalpha, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 141.093.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171274/9.

(150189016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

J-Law, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, route Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 172.477.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015171280/14.

(150189263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Kefman Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015171297/10.

(150189511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

L'Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 76.678.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307 L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015171312/14.

(150189434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Koma Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5517 Remich, 25, rue de la Cité. R.C.S. Luxembourg B 133.794.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171298/10.

(150189961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Koudiat Mining Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.710.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 7 septembre 2015

L'Assemblée générale décide de révoquer Monsieur André Marie Robert Salmon de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2015171299/12.

(150189607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

KPI Investment Property 55 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.194.

Il résulte d'une cession de parts sociales avec effet du 15 octobre 2015 que l'actionnaire Babcock & Brown Investment Holdings Pty Ltd a cédé les 282 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Babcock & Brown International Pty Ltd, une limited company de droit australien, ayant son siège social au 680 George Street, 12 ème étage, NSW 2000 Sydney, Australie, enregistrée auprès de l'Australian Security and Investments Commission sous le numéro 108 617 483.

Veuillez également prendre connaissance du nouveau siège social du gérant unique Babcock & Brown European Investments S.à r.l. qui est désormais 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour la Société Un Mandataire

Référence de publication: 2015171300/17.

(150189321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.857.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015171950/9.

(150189867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck